

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 797/2017
Date: 16 août 2017
Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
N° d'affaire: 800-15-58
Classification: Non classifié

La coopération régionale face à son avenir. Conclusions tirées de l'évaluation de la Stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale (SACR). Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques,

arrête:

1. Le Conseil-exécutif prend connaissance du rapport susmentionné.
2. Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance de ce rapport au sens de l'article 51, lettre c de la loi sur le Grand Conseil (LGC).



Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier:
Auer



Destinataires

- Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
- Grand Conseil

Pièce jointe

- Rapport intitulé «La coopération régionale face à son avenir»